



Réclamation frais d'agence

Par **sebi2k39**, le **18/01/2010** à **08:20**

Bonjour,rrnrJe suis originaire d'Alsace, mon amie a été muté dans le Nord à Arras. Nous nous rendons là bas et cherchons un appartement. Nous passons dans une agence immobilière A qui propose ses propres appartements ! Je tombe ensuite sur une liasse de feuilles avec des propositions de location d'une agence B. rnrnDonc je me dis que les agences travaillent ensemble. Par contre il n'était pas possible de visiter l'appartement ce jour-ci. La semaine d'après, nous revenons et c'est un employé de l'agence A qui nous fait visiter un appartement proposé par l'agence B.rnrnNous tombons sous le charme de cet appartement. La suite de l'affaire sera traitée par l'agence B (état des lieux compris). Nous payons nos frais d'agence partagés avec le propriétaire soit 300 euros.rnrnQuelques semaines suivantes, nous recevons une facture de l'agence A qui nous réclame quant à elle 325€ (moitié des frais + moitié des charges)... déjà là ça n'est pas cohérent.rnrnFaut-il payer deux fois les frais d'agence parce que nous sommes passés par deux agences ou est ce un problème qui doit se régler entre les deux ?rnrnMerci pour vos lumières.rnrnCordialement,rrnrSébastien

Par **jeetendra**, le **18/01/2010** à **09:52**

[fluo]ADIL DU NORD :[/fluo]rrnrLille : 2 rue Alexandre Desrousseaux rnrnRoubaix : 27 rue du Vieil Abreuvoir rnrnTourcoing: 5 rue de l'industrie rnrnDunkerque : 1 rue de Beaumont rnrnDouai : 64 rue de Canteleu rnrnCambrai : 40 Bvd de la Liberté rnrnValenciennes : 32 rue Albert 1er rnrnMaubeuge : 1 rue de Normandie rn rn[fluo]numéro unique : 0825 34 12 63rrnrE-mail : contact@adilnord.fr[/fluo]rrnrBonjour, prenez contact avec l'Association ADIL de défense des locataires proche de votre domicile dans le nord (adresses ci-dessus), ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront, bonne journée à vous.